

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2026

VISANT À PERMETTRE AUX SALARIÉS DE CERTAINS ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE TRAVAILLER LE 1ER MAI - (N° 2335)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

N° 44

AMENDEMENT

présenté par

M. Portes, Mme Abomangoli, M. Amard, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi cet article :

« Après le 7° de l'article L. 3133-1 du code du travail, il est inséré un 7° *bis* ainsi rédigé :« 7° *bis* Le 30 juillet ; »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe parlementaire de la France insoumise propose la création d'un nouveau jour férié et chômé, le 30 juillet, afin de célébrer les amitiés.

Les jours fériés chômés permettent la synchronisation des existences sociales : chacun peut profiter d'un temps libéré, c'est-à-dire durant lequel sa force de travail n'est pas marchandisée et sans que son temps ne soit consacré à répondre à un objectif productif préétabli, en même temps que les autres et sans avoir à fournir d'effort en ce sens.

"On sait aussi que les jours fériés ne sont pas des espaces de repos comme les autres, mais le jour des amitiés. Le temps libéré n'est pas le même qu'un samedi ou un dimanche. Les études statistiques ont ainsi révélé que les jours fériés accroissent singulièrement les moments passés en compagnie d'amis, concentrés à ce moment-là) (+ 20 minutes en moyenne, toutes choses égales par ailleurs)." nous apprend Hadrien Clouet, sociologue et député insoumis, dans son ouvrage "De quoi les jours fériés sont-ils le nom ?" (éditions Le bord de l'eau, 2025).

L'amitié est une notion politique au potentiel révolutionnaire. Elle fût motrice lors des grands événements révolutionnaires de notre pays et est un outil décisif de lutte contre le patriarcat. Elle permet de résister aux pressions normatives de toutes sortes et aux discriminations.

Les relations amicales doivent être célébrées parce qu'elles favorisent l'épanouissement individuel et l'expression de la solidarité.

Pour toutes ces raisons, le groupe parlementaire La France insoumise propose la création d'un nouveau jour férié et chômé, le 30 juillet.